



# COMMUNE DE BAILLEUL LE SOC

## COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 JANVIER 2022

Le jeudi six janvier deux mille vingt deux à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire, et sur sa convocation.

Étaient présents, les conseillers municipaux suivants :

- BLOIS Wilfrid,
- BOULIONG Virginie,
- BOUTON Jean-Jacques,
- DUMONTIER Germaine,
- GLAYSE Alain,
- GUÉANT Valérie,
- LE GOALLEC Anaïs,
- LEGRAND Laurent,
- LIGNEREUX Fabrice,
- LUCAS Matthieu,
- MERCIER Marie-Agnès,
- PETRACCIA Franco,
- PREJAN Martine,
- RABASTE Véronique.

Était absente représentée :

- JADIN Christelle donne pouvoir à BOUTON Jean-Jacques.

Nombre de conseillers en exercice : 15  
 Nombre de conseillers présents : 14  
 Nombre de conseillers votants : 15

Date de convocation : 17 décembre 2021

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur BLOIS Wilfrid, Maire.

Monsieur LEGRAND Laurent a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

**N° C.M.2022.01/06.01.2022**

**APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 02 DECEMBRE 2021**

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2021.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'approuver le procès-verbal de la séance du 02 décembre 2021.

**N° C.M.2022.02/06.01.2022**

**PROJET : PARC EOLIEN DE NOROY**

Monsieur le Maire rapporte aux membres du Conseil municipal qu'une enquête publique relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société Parc Eolien de Noroy a été prescrite à compter du jeudi 25 novembre 2021 au lundi 27 décembre 2021.

Il présente le projet en précisant que cette enquête porte sur la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Noroy : construction et exploitation de 5 éoliennes pour une puissance maximale installée de 25 MW et une hauteur maximale en bout de pale de 170 m.

Le siège de cette enquête est situé en mairie de Noroy où le commissaire enquêteur y assurera 5 permanences : les 25 et 26 novembre et les 4, 10 et 17 décembre 2021.

Les communes limitrophes sont directement concernés par ce projet : Airion, Angivillers, Avrechy, Avrigny, Bailleul le Soc, Breuil le Sec, Catenoy, Cernoy, Cressonsacq, Cuignières, Epineuse, Erquery, Erquinwillers, Estrées Saint Denis, Fouilleuse, Grandvillers aux Bois, La Neuville Roy, Lamécourt, Léglantiers, Lieuvillers, Maimbeville, Montiers, Nointel, Pronleroy, Rémécourt, Rouvillers, Saint Aubin sous Erquery, Saint Rémy en l'Eau et Valescourt.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce projet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :**

*par 7 voix "Contre" : BLOIS Wilfrid, DUMONTIER Germaine, GLAYSE Alain, GUEANT Valérie, LEGRAND Laurent, MERCIER Marie-Agnès, RABASTE Véronique*

*2 voix "Pour" : BOULIONG Virginie, LE GOALLEC Anaïs*

*6 abstentions : BOUTON Jean-Jacques, JADIN Christelle, LIGNEREUX Fabrice, LUCAS Matthieu, PETRACCIA Franco, PREJAN Martine.*

- donne un avis défavorable au projet d'implantation du Parc Eolien de Noroy.

**N° C.M.2022.03/06.01.2022**

**RENOUVELLEMENT DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FETES POUR L'ANNEE 2022**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à la commission « Administration », il est proposé notamment d'augmenter les tarifs relatifs à la location de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ces différentes propositions.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- décide d'approuver les proposition suivantes :

❖ Pour les personnes habitant Bailleul le Soc :

Prix (charges et vaisselle comprises) : 250,00 €.

A titre d'arrhes : 125,00 €.

(encaissement de suite)

Solde : 125,00 €.

(encaissement un mois avant la date de location)

Chèques de caution :

500,00 € pour la salle

100,00 € pour le forfait nettoyage

❖ Pour les personnes habitant à l'extérieur de Bailleul le Soc :

Prix (charges et vaisselle comprises) : 420,00 €.

A titre d'arrhes : 210,00 €.

(encaissement de suite)

Solde : 210,00 €.

(encaissement un mois avant la date de location)

Chèques de caution :

500,00 € pour la salle

100,00 € pour le forfait nettoyage

N° C.M.2022.04/06.01.2022

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'OISE  
TRAVAUX SALLE DES FETES**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la commune à la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental concernant son projet de travaux d'aménagement de la salle des fêtes.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :**

- d'effectuer les travaux d'aménagement de la salle des fêtes,
- de solliciter auprès du Conseil Départemental une demande de subvention afin d'effectuer ces travaux,
- approuve l'avant-projet dont le montant est estimé à 100 00,00 € :
  - 60 000,00 € (rénovation extérieure)
  - 25 000,00 € (installation d'une pompe à chaleur)
  - 15 000,00 € (achat de mobilier et vaisselle)

N° C.M.2022.05/06.01.2022

**DECLASSEMENT D'UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC**

Le 31 mai 2011, une délibération du conseil municipal a été prise afin que la commune de Bailleul le Soc puisse procéder à la vente d'une parcelle d'une contenance d'environ 70 m<sup>2</sup> se trouvant dans la Grande Rue au prix de 10,00 € le m<sup>2</sup>.

Ladite délibération a été rédigé à l'occasion de la vente des parcelles voisines, parcelles cadastrées section A n° 1507 et 1509.

En 2011, les démarches liées à la vente de cette parcelle n'ont pas abouti.

Le bien situé au 34 Grande Rue étant de nouveau en vente, le notaire des futurs acquéreurs nous a sollicité pour effectuer de nouveau cette procédure.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération en date du 31 mai 2011.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- approuve la cession aux nouveaux acquéreurs du terrain sise Grande Rue d'une contenance d'environ 70 m<sup>2</sup> et au prix de 4 000,00 € le m<sup>2</sup> + l'intégralité des frais que ce dossier incombe,
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la régularisation de cette procédure.

Fait à Bailleul le Soc,

Délibération rendue exécutoire par publication  
et/ou notification à compter du 10 janvier 2022

Le Maire,  
Wilfrid BLOIS

Horaires d'ouverture au public :

*le lundi et le jeudi de 10h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h00*

Permanence des élus :

*Le mardi et le jeudi de 18h00 à 19h00 et le vendredi de 17h00 à 18h00*

---

6 Grande Rue - 60190 Bailleul Le Soc

Téléphone : 03.44.41.33.31

Mail : [mairie@bailleul-le-soc.fr](mailto:mairie@bailleul-le-soc.fr)